

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Chey
Séance du 19 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10 + 1 Pouvoir

L'an deux mil vingt-trois, le **dix-neuf septembre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe MAGNAN Maire de Chey.

Date de la convocation : **12/09/2023**

Présents : MAGNAN Jean-Christophe, BRUNET Catherine, ROBERT Annie, BONNIFAIT Pascale, COUTHOUIS Jérôme, CHAIGNEAU Karine, GUILLIE Pascal, ANDRE Carole, RENAUD Fanny, BARROT Sylvain

Absents excusés : CHEVIGNY Béatrice (Pouvoir à M. MAGNAN Jean-Christophe)

Absents non excusés : GUITTON Marie, GORIN David

Secrétaire de séance : BRUNET Catherine

Ordre du jour :

- 1) *Présence de Monsieur Voisin Martial (Présentation Projet Boulangerie)*
- 2) *Approbation procès-verbal réunion CM du 26/06/2023*
- 3) *Présentation Devis Salle des fêtes et Préau*
- 4) *Parcelle D0815 Habitation à l'abandon*
- 5) *Finances/Comptabilité :*
 - *Décision Modificative Section D'investissement BP10100*
 - *Adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024 (Commune et Lotissement)*
- 6) *CCMP : Délibération de fin de mise à disposition logements signature de la convention.*
- 7) *Modification de l'actif (inventaire)*
- 8) *Demande de participation Fonds de solidarité pour le logement*
- 9) *Demande de participation Fonds d'aide aux jeunes*
- 10) *Loyers impayés (échéancier)*

Questions diverses :

- Remerciement Commune de Lezay
- Bilan 14 juillet
- Repas des Aînés
- Information Syndicat d'eau

=====

1) Présence de Monsieur Voisin Martial (Projet boulangerie)

Monsieur Voisin boulanger à Lezay expose son projet de délocaliser sa fabrication de pâtisserie sur la commune de Chey sur un logement adéquat appartenant à la commune route de Poitiers. Ce local commercial servirait aussi comme vente de pains confectionnés à Lezay avec une ouverture 6 jours/7. Au niveau des emplois, il y installerait ses 2 pâtisseries dont un fait construire actuellement à Chey, le second vient de Lusignan et un apprenti.

Pour cela, il demande si la commune pourrait financer l'achat du matériel (chambre froide, Four, tables inox, etc.....) avec des demandes de subvention de façon que la commune soit propriétaire de celui-ci et lui payerait un loyer mensuel.

Il semblerait que la réhabilitation du local n'entraîne pas d'énormes frais pour la commune.

Monsieur Voisin s'organise pour effectuer les devis pour le matériel auprès de ses fournisseurs.

Une visite des lieux est prévue le vendredi 22 septembre à 18h30.

Affaire à suivre.

2) Approbation du procès-verbal du 20/06/2023 à l'unanimité des représentants du conseil municipal

3) Présentation des devis Salle des Fêtes et Préau « délib N°39-2023 »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est essentiel de faire l'isolation avec bardage des murs extérieurs de la salle des fêtes et de mettre des portes coulissantes aux deux extrémités du porche pour accéder aux toilettes.

En ce qui concerne le préau, suite à la réhabilitation de la toiture il serait judicieux de continuer les travaux en faisant installer du bardage sur les murs extérieurs. Des devis ont été demandés et à ce jour une seule entreprise « GUILLIÉ Pascal » a fait un retour.

Afin de délibérer, Monsieur GUILLIÉ conseiller municipal quitte la séance.

Devis salle des Fêtes :

Isolation pignon extérieur et pose du bardage 8 941,00€ HT soit la somme de 10 729,20€ TTC

Portes coulissantes 3 vantaux 6 314,00€ HT soit la somme de 7 576,80€ TTC

Devis Préau :

Remplacement bardage et toute la surface des 2 pignons 5 000,00€ HT soit la somme de 6 000,00€ TTC

Après délibération, le conseil municipal présidé par Monsieur le Maire :

- **Approuve à l'unanimité les trois devis cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.**

4) Parcelle D0815 à l'abandon

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la maison détruite par un incendie située 1 route de Poitiers (Parcelle D0815) n'est toujours pas réhabilitée et fait une mauvaise image au carrefour principal de la commune. Un courrier va être fait aux propriétaires pour savoir le devenir de cette habitation en ruine.

5) Finances/Comptabilités

Décision modificative N°2 section d'investissement : « Délib N°40-2023 »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service de gestion comptable nous a induit en erreur lors de la reprise de résultat, celui-ci était positif de 7 379,09€.

Lors de la préparation du budget Primitif 2023, cette somme a été reprise au compte 0001 en dépense alors qu'elle devait être au 001 recette.

En conséquence, il faut une délibération comme suite :

DM SECTION INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 379,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 379,09 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 379,09 €	0,00 €	0,00 €	7 379,09 €
D-2138 : Autres constructions	0,00 €	14 758,18 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	14 758,18 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	7 379,09 €	14 758,18 €	0,00 €	7 379,09 €
Total Général	7 379,09 €	14 758,18 €	0,00 €	7 379,09 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents les modifications ci-dessus.

Adoption de la nomenclature Budgétaire et comptable au 01/01/2024 « Délib N°41-2023 »

Le maire explique que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre budgétaire aux gestionnaires.

Ainsi, ce référentiel facilitera la gestion budgétaire de la commune, notamment en autorisant les virements de crédits entre chapitres (si délégation donnée au maire par le conseil municipal) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de CHEY son budget principal et son budget annexe (Lotissement). Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités territoriales locales est programmée au 1er janvier 2024.

Vu l'avis favorable du service de gestion comptable de Melle en date du 30/08/2023 la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 dès 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, d'opter pour le référentiel M57 simplifié (plan de comptes abrégé) dès le 1er janvier 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6) CCMP : Fin de mise à disposition logements « Délib N°42-2023 »

Vu les articles L.1321-1 et suivants Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L 1321-3 précisant que lorsque le bien n'est plus affecté par l'EPCI, au service public pour lequel il avait initialement été mis à disposition, le bien mis à disposition est restitué et réintégré dans le patrimoine de la collectivité initialement remettante pour sa valeur nette comptable avec les adjonctions effectuées par la collectivité initialement bénéficiaire, le cas échéant ;

La communauté de communes dispose d'un parc de 37 logements locatifs dont 6 mis à disposition par les communes ainsi qu'un parc de 24 bâtiments à vocation économique dont 2 mis à disposition.

Indépendamment de ses compétences communautaires, la gestion locative de son domaine privé n'étant plus le cœur de métier de la communauté de communes, il a été décidé que progressivement ce parc immobilier revienne aux communes.

La commune de CHEY a mis à disposition de la communauté de communes un bâtiment situé place de la Liberté comprenant :

- Le local commercial de la boulangerie et son logement de fonction (actuellement loué indépendamment du commerce) ;

- Le local commercial occupé aujourd'hui par une activité de coiffure.

La commune reprend la gestion de ces biens par le biais d'une fin de mise à disposition. Les biens retournent dans le patrimoine communal, les baux seront automatiquement transférés et la commune percevra les loyers. Il n'y a pas d'emprunt en cours sur ces biens.

Il est proposé la signature de l'avenant de fin de mise à disposition joint en annexe à la présente délibération avec une prise d'effet au 1^{er} octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant de fin de mise à disposition joint en annexe ainsi que ses annexes financières.

- AUTORISE le Maire à la signer.

7) Modification de l'actif (inventaire) « Délib N°43-2023 »

Monsieur le maire présente au conseil municipal une liste de biens réformés à sortir de l'inventaire

Comptes	N° inventaire	Désignation des biens	Valeur en Euros
2183	1996-171	CLAVIER ORDINATEUR	154.94
2188	175-2188-2000	RECHAUD + FRIGO SALLE DES JEUNES	201.23
2183	176-2188	TELECOPIEUR BROTHER 920	330.02
2183	2003-200	IMPRIMANTE 5550+LASER 1330/HP	834.84
2188	226	DEBROUSSAILLEUSE	499.93
2188	214	LAVE VAISSELLE CANTINE	750.00
2188	211	2 ECRANS PLATS LCD	973.54
2183	262	UNITE CENTRALE MAIRIE	904.63
2183	435	PC ET IMPRIMANTE IDEV	1 162.00
2183	436	ORDINATEUR -UC +ECRAN + CLAVIER	801.00
2184	92	SUPPORT IMPRIMANTE	274.10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine la liste des biens réformés à sortir de l'inventaire et charge Monsieur le Maire de la mise à jour de l'actif.

8) Demande de participation aux fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire fait savoir qu'une demande de participation aux fonds de solidarité logement du Département a été adressé à la mairie. Cette aide est destinée à aider toutes les personnes en situation précaire au moment de prendre un logement afin de régler la caution.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

Ne souhaite pas participer aux fonds de solidarité logement.

9) Demande de participation aux fonds d'aide aux jeunes

Monsieur le Maire fait savoir qu'une demande de participation aux fonds d'aide aux jeunes du Département a été adressé à la mairie. Cette aide est destinée à aider les jeunes en situation précaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

Ne souhaite pas participer aux fonds d'aide aux jeunes.

10) Loyers impayés (échancier)

Monsieur le Maire informe qu'un locataire a des loyers impayés, le service de gestion comptable de Melle a mis en place un échancier jusqu'au 10/05/2025.

Questions diverses :

Remerciement de la commune de Lezay : A l'occasion de la fête nationale, la commune de Chey a prêté des tables et bancs. Un courrier de la commune de Lezay en date du 25 juillet dernier a été reçu pour remercier la commune de Chey.

Bilan du 14 juillet : La fête s'est très bien passée avec une bonne ambiance, bonne participation de la marche du matin et une centaine de personnes était au déjeuner.

Repas des Aînés : Le repas est prévu le 2 décembre prochain, une demande de devis est faite auprès du Traiteur Maison HERROUET de Brioux-sur-Boutonne. Jean-Pierre et Marie feront l'animation avec de l'accordéon pour la somme de 270,00€.

Information Syndicat d'Eau de Lezay : Le Syndicat d'eau de Lezay va perdre sa compétence en 2026, une réflexion est en cours sur son transfert vers le SERTAD et cela impliquera 6 km de réseau à effectuer fin 2024 ou début 2025.

Fin de séance 22h45

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal de leurs présences.

Le Maire,
Jean-Christophe MAGNAN



La secrétaire de Séance
Catherine BRUNET

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Brunet', written over a horizontal line.

N°Délibérations	Objet	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	Exclus
N°39-2023	Devis salle des fêtes et bardage préau école	10	0	0	1
N°40-2023	Décision Modificative reprise de résultat Budget 10100	11	0	0	0
N°41-2023	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024	11	0	0	0
N°42-2023	Fin de mise à disposition des logement place de la liberté	11	0	0	0
N°43-2023	Modification de l'inventaire et de l'actif (sortie de bien)	11	0	0	0